

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 240927-226-PAS-NYONS
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 04/10/2024
Heure d'arrivée : 10h00
Temps passé sur site : 05 h 45

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Drôme**

Adresse : **24 Route de Montelimar**

Commune : **26110 NYONS**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

....., **Lot numéro Non communiqué**
Références cadastrales non communiquées

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maison individuelle)**

..... **L'ensemble parties privatives indiquées et identifiées par le propriétaire ou son représentant, sans démontage n'y destruction.**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **Mme PAS Cassandra**

Adresse : **24 Route de Montelimar 26110 NYONS**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Nom et prénom : **Mme PAS Cassandra**

Adresse : **24 Route de Montelimar**
26110 NYONS

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **ARANDA jerome**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ACE DIAGNOSTICS - SAS ACE DIAG**

Adresse : **48 Rue Claude Balbastre**
34090 MONTPELLIER

Numéro SIRET : **884 623 257 00018**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : **1114983704 - 31/08/2024**

Certification de compétence **DTI3325** délivrée par : **DEKRA Certification**, le **07/11/2022**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

<p>Extérieurs, Niveau 0 - Chaufferie, Niveau 0 - Séjour & cuisine, Niveau 0 - Placard 1, Niveau 0 - Cave 1 (troglodyte), Niveau 0 - Salle de soins avec douche & Wc, Niveau 1 - Orangerie, Niveau 1 - Hall 1, Niveau 1 - Cuisine, Niveau 1 - Placard 2, Niveau 1 - Arrière-cuisine, Niveau 1 - Rangement 1, Niveau 1 - Sous-escalier, Niveau 1 - Cave 2, Niveau 1 - Cave 3, Niveau 1 - Chambre 1, Niveau 1 - Dégagement 1, Niveau 1 - Rangement 2, Niveau 1 - Salle d'eau + wc 1, Niveau 1 - Chambre avec salle d'eau + wc, Niveau 1 - Chambre 2, Niveau 1.5 - Escalier + palier 1, Niveau 1.5 - Wc 1, Niveau 1.5 - Hall 2, Niveau 1.5 - Wc 2, Niveau 1.5 - Sous-escalier extérieur, Niveau 1.5 - Garage 1,</p>	<p>Niveau 1.5 - Garage 2, Niveau 2 - Couloir, Niveau 2 - Chambre 3, Niveau 2 - Salle d'eau + wc 2, Niveau 2 - Placard 3, Niveau 2 - Chambre 4, Niveau 2 - Placard 4, Niveau 2 - Salle d'eau + wc 3, Niveau 2 - Chambre 5, Niveau 2 - Salle d'eau + wc 4, Niveau 2 - Dégagement 2, Niveau 2 - Chambre 6, Niveau 2 - Placard 5, Niveau 2.5 - Escalier + palier 2, Niveau 2.5 - Terrasse, Niveau 2.5 - Entrée + escalier, Niveau 3 - Dégagement 3, Niveau 3 - Cuisine 3, Niveau 3 - Passage de la tour, Niveau 3 - Grenier de la tour, Niveau 3 - Séjour & salon, Niveau 3 - Placard 6, Niveau 3 - Chambre 7, Niveau 3 - Dressing 1, Niveau 3 - Placard 7, Niveau 3 - Dégagement 4, Niveau 3 - Salle de bain + wc, Niveau 3 - Dressing 2</p>
--	--

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Toiture		
Extérieurs	Sol - Dalles maçonnées et végétation	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur de façades - Crépi taloché	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Élément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduit(s) de fluide(s), non susceptible(s) de contenir de l'amiante - Métal & PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Niveau 0		
Chaufferie	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Crépi taloché	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Élément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduit(s) de fluide(s), non susceptible(s) de contenir de l'amiante - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour & cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond poutres - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 1 - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 2 - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 3 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 4 - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur 5 - E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 6 - F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 7 - G - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 8 - H - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 9 - G - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 10 - H - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre d'entrée 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte-fenêtre - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre 1 - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre 2 - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte cave - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard 1	Sol - Carrelage
Plafond - plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Portes de placard - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 1 (troglodyte)	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de soins avec douche & Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - C, D, E - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - C, D, E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - E - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - A - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure porte-fenêtre - A - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Niveau 1		
Orangerie	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - briques	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Hall 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - H - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 5 - H - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte d'entrée - A - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre - G - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle - B, F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant de porte - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Arrière-cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - B, C - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - B, C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D, E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant de porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rangement 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard. - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous-escalier	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Calorifugeages de conduite d'eau chaude, non susceptible(s) de contenir de l'amiante - Enveloppe en carton & calorifuge en laine	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Crépi taloché	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rangement 2	Fenêtre - B - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond poutres - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond poutres - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'eau + wc 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - A -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - C -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - A -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - B -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - C -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - E, F - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - G - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - G - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Volet - G - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre avec salle d'eau + wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - B, C - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - B, C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - E - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 1 - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre. 2 - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre 1 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre 2 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle sur embrasure fenêtre 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bagette d'angle sur embrasure fenêtre. 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Niveau 1.5		
Escalier + palier 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier main courante. - Bois et Vernis/lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier balustre - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Hall 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant de porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre d'entrée - B - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Wc 2	Sol - Carrelage
Plinthes - Carrelage		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant de porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous-escalier extérieur	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Crépi taloché	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 1	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois + tuiles + plaques ondulées	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage 2	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois + tuiles + plaques ondulées	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Elément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Niveau 2		
Couloir	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier main courante. - Bois et Vernis/lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier balustre - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 3	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure de porte-fenêtre - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau + wc 2	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 1 - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 2 - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 3 - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 4 - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - C, D, E, F, G - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - C, D, E, F, G - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - H - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Volet - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 3 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 4 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 5 - G - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 6 - H - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard 4	Sol - Béton
Plafond - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie		Absence d'indices d'infestation de termites
Portes de placard. - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau + wc 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - A, B, C, D - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Encadrement de miroir - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre 1 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre 2 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 1 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre 2 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Bagette d'angle 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet intérieur - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau + wc 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - A, B, C, D - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dégagement 2	Sol - Carrelage
Plafond - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 1 - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 2 - D - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bagette d'angle 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard 5	Sol - Béton
Plafond - Plâtre et Tapisserie		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie		Absence d'indices d'infestation de termites
Portes de placard. - A - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Niveau 2.5		
Escalier + palier 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture > 3m	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Carreaux de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure fenêtre - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège fenêtre - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier main courante. - Bois et Vernis/lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier balustre - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Terrasse	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Crépi taloché	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) 2 - Élément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée + escalier	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte-fenêtre d'entrée - A - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier main courante. - Bois et Vernis/lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier balustre - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Niveau 3		
Dégagement 3	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Porte 5 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Cuisine 3	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - D - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond poutres - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Passage de la tour	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Volige bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Élément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier de la tour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Crépi taloché	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois + tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Panneaux de boid	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes; Porte(s); Fenêtres(s); Volet(s) avec ou sans coffre(s) - Élément(s) cellulosique(s) visible(s) et accessible(s)	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour & salon	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 6	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 7	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lambris bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - I - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - I - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - I - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 1	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond poutres - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 7	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portes de placard. - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 4	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond poutres - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - E - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain + wc	Sol - Dalles de sol collées	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond poutres - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur bas - B, C, D - Plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur haut . - B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond poutres - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduit(s) de fluide(s), non susceptible(s) de contenir de l'amiante - , - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 2	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond poutres - Bois et Vernis ou lasure	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Pour l'ensemble des parties du bâtiment visitées - Intérieur des conduits de fumées, doublages des murs des plafonds des planchers, sous-faces des plinthes et des planchers. En cas de suspicion il est conseillé de procéder à une investigation plus approfondie. (Eléments fixes, masquants et dépourvus de trappe de visite),

Pour l'ensemble des parties du bâtiment visitées - Revêtements en surface collées ou fixés non démontables sans destruction (Matériaux sous revêtements en place (muraux,plafonds, sol, plinthes...)),

Pour l'ensemble des parties du bâtiment visitées - Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments derrière ou sous des meubles, appareils électroménagers, objets lourd ou encombrants (Inaccessible sans démontage ou manutention),

Toiture - Toit & Combles (Absence de trappe de visite),

Niveau 1.5 - Garage 3 (Inaccessible en raison de l'encombrement)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Il est question :

*Ouvrages bois à plus de 3 mètres de hauteur (hauteur trop importante).

*Faces des ouvrages bois en contact avec la maçonnerie (éléments encastrés & inaccessibles sans dégradation).

*Volumes sous baignoire et/ou bacs à douche non visible et/ou inaccessible (hauteur insuffisante).

*Parties d'ouvrage entre les planchers de chaque niveau inaccessibles sans dégradation (éléments encastrés & inaccessibles sans dégradation).

*Solivages des bois de structure entre les niveaux, cachés par les plafonds en plâtre et les planchers recouverts de revêtement, ou situés dans des combles sous de l'isolant (laine de verre ou de roche, ouate de cellulose... accessibles sans dégradation ou manutention)

*Ancrages, fixations et scellements des huisseries, (éléments encastrés & inaccessibles sans dégradation).

*Scellements des poutres et solives, (éléments encastrés & inaccessibles sans dégradation).

*Tous matériaux non accessible situés derrière les doublage des murs, (éléments encastrés & inaccessibles sans dégradation).

Notre responsabilité ne peut être engagée sur les ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés.

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Niveau 3	Poutres en bois au plafonds et linteaux en bois	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique : insectes à larves xylophages, champignons.
Niveau 3	Murs et plafonds	Présence de fissures & traces de ruissellments
Extérieurs	Végétation, souches et bois mort au sol	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique : insectes à larves xylophages, champignons.
Garage 1 2 3	Charpente bois	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique : insectes à larves xylophages, champignons.
Garage 1 2 3	Plafonds et murs	Présence de fissures & traces de ruissellments

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Note 2 : Les dégradations des éléments du bâti sont données à titre d'information, en cas de doute nous vous recommandons l'intervention d'un homme de l'art spécialisé dans les différentes pathologies du bâtiment afin d'intervenir sur les éléments dégradés pour éradiquer la sources et limiter sa propagation.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mme PAS Cassandra

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **04/10/2024**.

Fait à **NYONS**, le **04/10/2024**

Par : **ARANDA jerome**



Cachet de l'entreprise

ACE DIAGNOSTICS

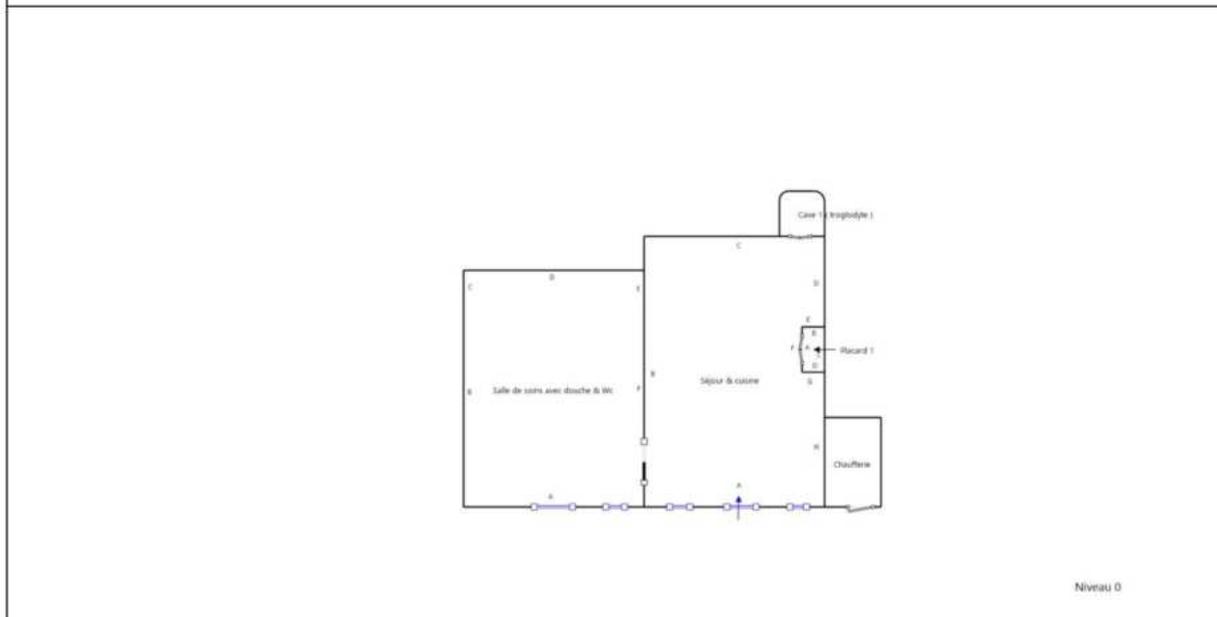
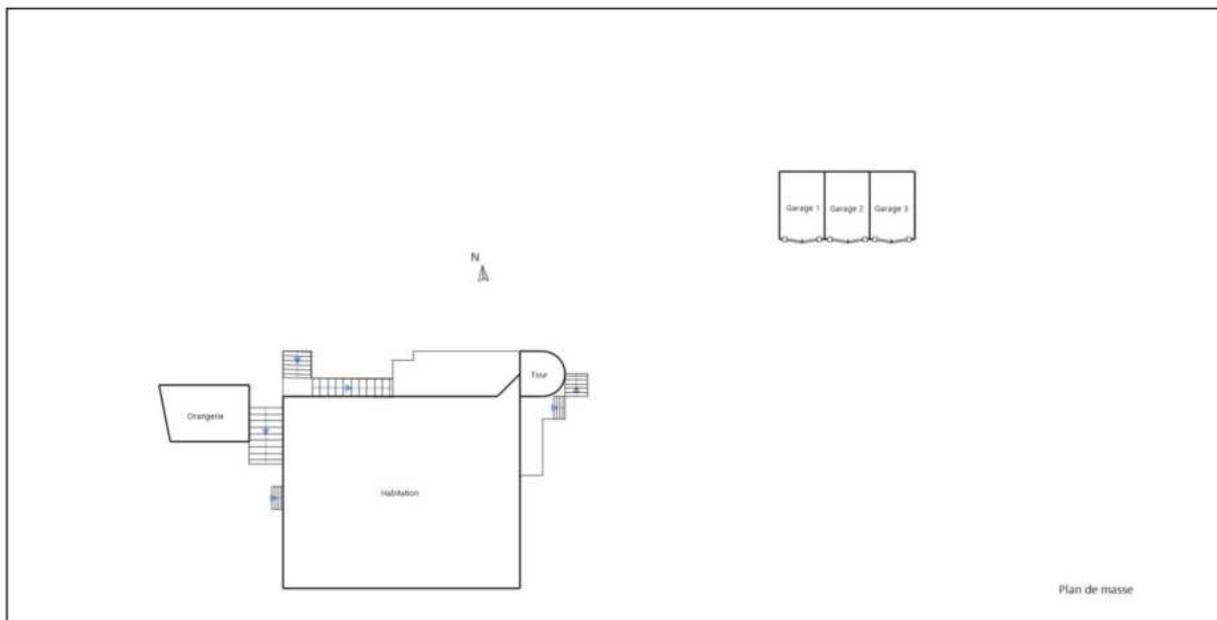
SAS ACE DIAG

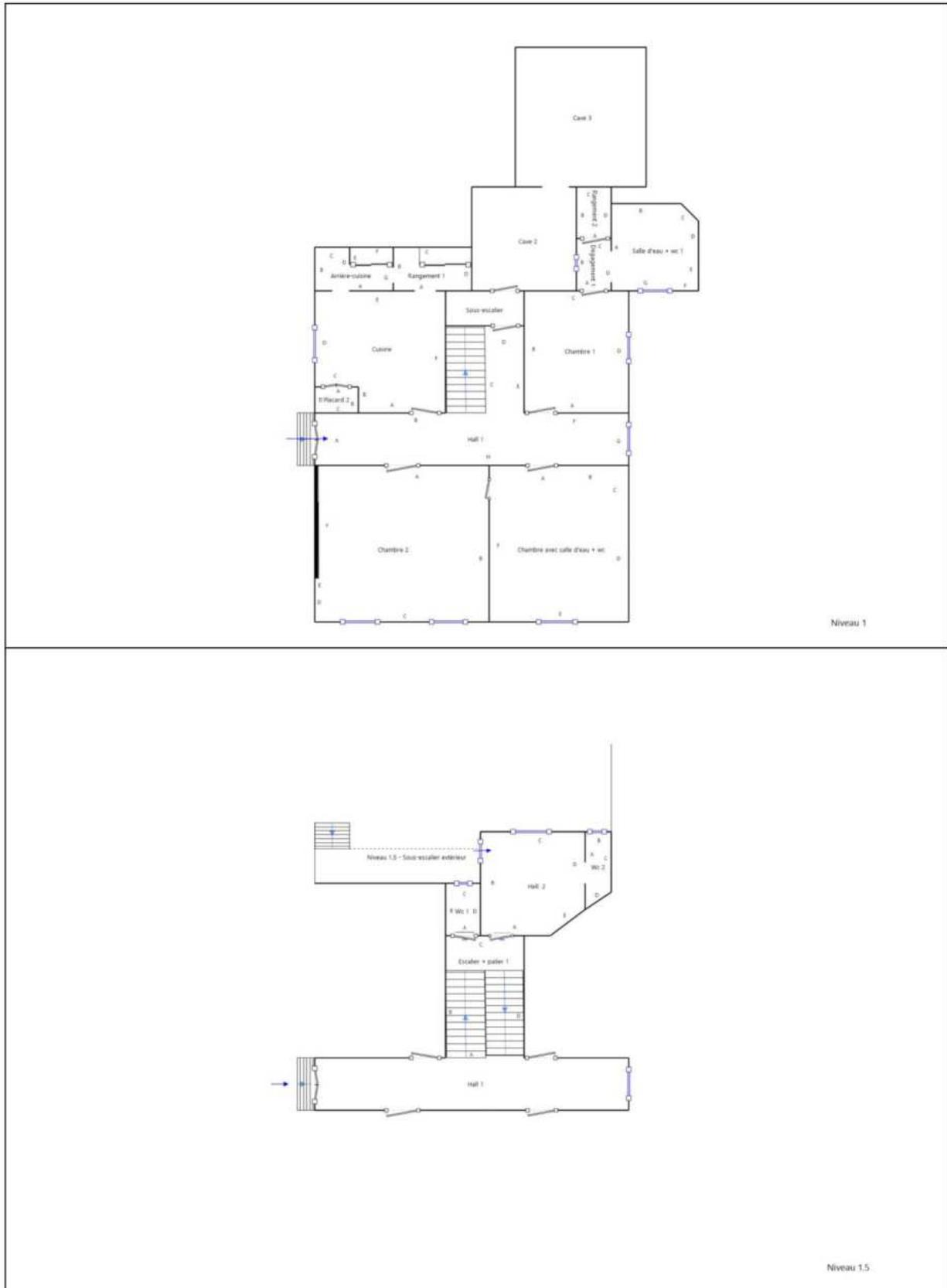
48 Rue Claude Balbastre

34 090 MONTPELLIER

SIRET : 884 623 257 00018

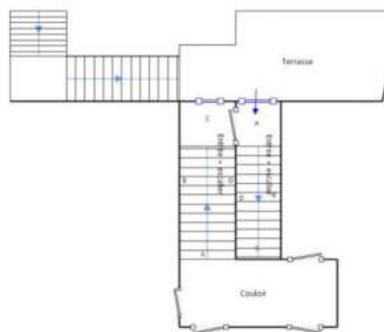
Annexe – Croquis de repérage



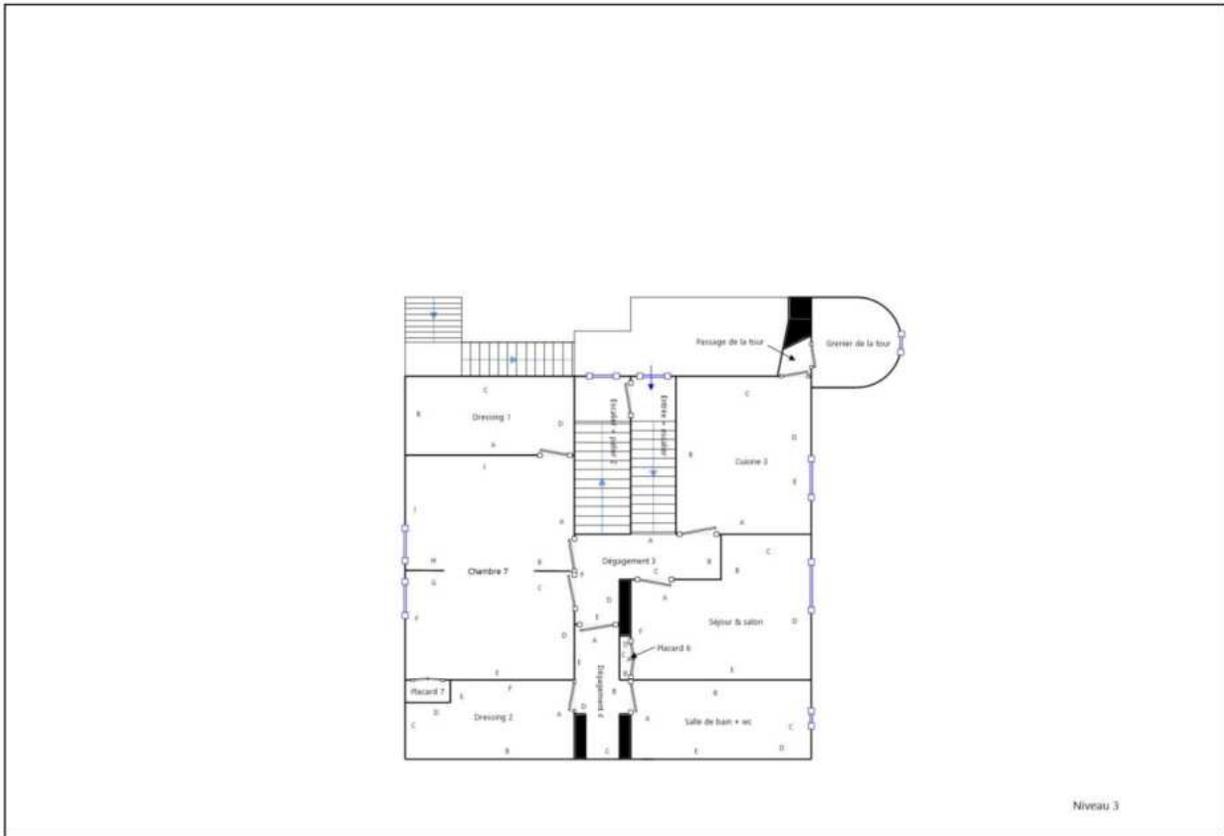




Niveau 2



Niveau 2.5



Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l’honneur



Ordre de mission

Objet de la mission :		
<input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique
<input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Gaz	
<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions	<input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité	
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)		
Type : Propriétaire		
Nom / Société : Mme PAS Cassandra		
Adresse : 24 Route de Montelimar 26110 NYONS		
Téléphone :		
Port. :		
Mail :		
Désignation du propriétaire		Désignation du ou des bâtiments
Nom / Société : Mme PAS Cassandra		Adresse : 24 Route de Montelimar
Adresse : 24 Route de Montelimar		Code Postal : ... 26110
CP : 26110		Ville : NYONS
Ville : NYONS		Département : .. Drôme
Tel :		Précision :
Mail :		
Mission		
Personne à contacter (avec tel) : .. Mme PAS Cassandra		
Type de bien à expertiser : Habitation (maison individuelle)		
Catégorie du bien : (IGH/ERP) Autres		
Date du permis de construire : < 1949		
Section cadastrale : Références cadastrales non communiquées		
Numéro de lot(s) : Non communiqué		
Lots rattachés : <input type="checkbox"/> Cave, <input checked="" type="checkbox"/> Garage : Garages, <input type="checkbox"/> Terrain, <input type="checkbox"/> Autre		
Périmètre de repérage : L'ensemble parties privatives indiquées et identifiées par le propriétaire ou son représentant, sans démontage n'y destruction.		
Autres informations : <input type="checkbox"/> Ascenseur, <input type="checkbox"/> Animaux		
Remise des clefs :		
Date et heure de la visite : 04/10/2024 à 10h00 durée approximative 07 h 40		
Précisions :		
Locataire		
Nom / Société : Mme PAS Cassandra		
Adresse : 24 Route de Montelimar		
Code Postal : 26110		
Ville : NYONS		
Téléphone : 0649604133		
Administratif		
Facturation : <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Donneur d'ordre <input type="checkbox"/> Notaire		
Facturation adresse : Mme PAS Cassandra - 24 Route de Montelimar - 26110 NYONS		
Destinataire(s) des rapports : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Donneur d'ordre <input type="checkbox"/> Notaire <input type="checkbox"/> Agence		
Destinataire(s) adresse : Mme PAS Cassandra - 24 Route de Montelimar - 26110 NYONS		
Destinataire(s) e-mail :		
Impératif de date :		

Paraphe du donneur d'ordre :

ACE DIAGNOSTICS - SAS ACE DIAG | 48 Rue Claude Balbastre 34090 MONTPELLIER | Tél. : 06 21 80 76 45 - E-mail : contact.acediag@gmail.com
N°SIREN : 884 623 257 | Compagnie d'assurance : AXA n° 1114983704

INFORMATION RELATIVE A TOUT DIAGNOSTIC :

- * Il est de l'obligation du propriétaire ou donneur d'ordre de fournir tous documents (année de construction, acte d'achat, taxe foncière, plans, diagnostics déjà réalisés, factures de travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- * Le propriétaire ou donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / volumes pour lesquels de diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaudière, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes

INFORMATION RELATIVE A TOUT DIAGNOSTIC :

- * Il est de l'obligation du propriétaire ou donneur d'ordre de fournir tous documents (année de construction, acte d'achat, taxe foncière, plans, diagnostics déjà réalisés, factures de travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- * Le propriétaire ou donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / volumes pour lesquels de diagnostic MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- * Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées ; Le propriétaire ou donneur d'ordre mettra en œuvre les moyens d'accessibilité à l'ensemble des volumes ou parties à expertiser dans des conditions de sécurité convenables.
- * Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires, de combles, de vide sanitaire etc...)
- * Concernant les vides sanitaires & les combles, la trappe d'accès doit mesurer au minimum 60cm x 60cm, un cheminement sécurisé d'une hauteur minimale de 1m30 doit être présent.
- * Le propriétaire devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.
- * La responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de sinistre, accident ou incident sur les points et/ou parties et/ou installation non vérifiés et/ou non visités. Une mention sera alors inscrite dans le rapport.
- * Le propriétaire (ou son représentant) vérifiera qu'aucun volume ou pièce n'ait été oublié dans l'expertise du bien considéré, auquel cas l'exonération pour vice caché ne saurait être effective.

SPECIFICITE AU CONSTAT TERMITES / PARASITAIRE :

- * En conformité avec la norme NF P03-201, les éléments bois seront sondés mécaniquement, au poinçon de façon non destructive (sauf pour les éléments déjà dégradés ou altérés), et/ou à la hachette pour les souches, végétaux et divers extérieurs. La durée du constat est d'environ une heure.
- * Il s'agit d'un examen visuel de toutes les parties visibles et accessibles du bâtiment et à ses abords (sur 10 m). A la charge du client de rendre accessibles et visibles toutes les parties du bien. Les stocks de bois et matériaux divers dans le bien ou à proximité du bien contrôlé ne peuvent être déplacés par nos soins, ces travaux restant à la charge du client.

SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC AMIANTE :

- * Il est rappelé que la signature de l'ordre de mission par le donneur d'ordre est un accord tacite autorisant tous les prélèvements nécessaires au diagnostiqueur (norme NF 46 020). Toutefois, si le propriétaire est présent lors de la visite, il pourra refuser qu'un prélèvement soit effectué ; une mention sera alors inscrite dans le rapport.

SPECIFICITE AU MESURAGE LOI CARREZ / LOI BOUTIN :

- * Il est de l'obligation du propriétaire (ou son représentant) de fournir le règlement de copropriété du bien mesuré. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Une mention sera alors inscrite dans le rapport.

SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE :

- * Il est de l'obligation du propriétaire (ou son représentant) de fournir le type et la date d'installation des appareillages de production d'eau chaude sanitaire, de chauffage et de renouvellement d'air.
- * Dans la cas d'un maison individuelle le propriétaire (ou son représentant) doit fournir l'identifiant fiscal du propriétaire du bien.
- * Dans le cas d'un logement collectif le propriétaire (ou son représentant) doit fournir le numéro d'identification de la copropriété, si le chauffage et/ou la production d'eau chaude sanitaire sont collectifs, il doit fournir la surface habitable totale de l'immeuble dans lequel le bien se trouve ainsi que le type et la date d'installation des appareillages.
- * Attention : le DPE n'est pas une étude thermique du bâtiment. Il se fait sans sondage destructif. Par conséquent, soit le propriétaire (ou son représentant) fournit les factures des matériaux mis en œuvre, soit il sera fait mention par défaut des caractéristiques de la réglementation thermique au jour du permis de construire.
- * Lorsqu'une paroi donne sur un volume non accessible, le propriétaire (ou son représentant) devra identifier le type de volume (logement, parties communes, garage...) en cas de doute la paroi se considérée comme donnant sur l'extérieur.
- * Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications. Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC INSTALLATIONS INTERIEURES GAZ :

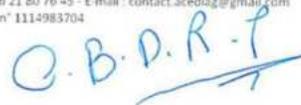
- * Le donneur d'ordre s'engage à assurer pendant la durée du diagnostic l'alimentation en gaz effective de l'installation et le fonctionnement normal des appareils d'utilisation. Il est rappelé qu'en cas de détection d'un Danger Grave et Immédiat, le diagnostiqueur devra interrompre l'alimentation en gaz de tout ou partie de l'installation.

SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE :

- * Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, informe l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.). Ce dernier signale à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).

Paraphe du donneur d'ordre :

ACE DIAGNOSTICS - SAS ACE DIAG | 48 Rue Claude Balbastre 34090 MONTPELLIER | Tél. : 06 21 80 76 45 - E-mail : contact.acediag@gmail.com
N°SIREN : 884 623 257 | Compagnie d'assurance : AXA n° 1114983704



- * Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soit accessibles. Il s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur. Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic doivent elles aussi être accessibles.
- * La responsabilité du diagnostiqueur ne peut être étendue au risque de non réenclenchement de(s) appareil(s) de coupure ou des conséquences de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation. Ce diagnostic ne peut en aucun cas être considéré comme un certificat de conformité norme NFC 15-100.

OBSERVATION :

Remarque : si pour quelques raisons, la prestation se fait en urgence sans signature préalable de ce contrat de mission précisant les conditions d'intervention de l'opérateur avant intervention de celui-ci, l'utilisation d'une ou partie des expertises devient un accord tacite valant acceptation des conditions de ce contrat.

J'ai pris connaissance que le cabinet SAS ACE DIAG reste à ma disposition pour une visite complémentaire lorsque les parties non visitées et/ou matériaux non diagnostiqués, seront rendus visibles et/ou accessibles.

Je n'autorise pas J'autorise l'opérateur à effectuer le nombre de prélèvements qu'il jugera nécessaire en vue d'une analyse auprès d'un laboratoire agréé (coût supplémentaire du prélèvement et analyse : 35 € TTC par échantillon, ne concerne que l'amiante).

Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du/des rapport(s), de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

CONDITIONS TARIFAIRES :

Je reconnais ne pas avoir été démarché par la société SAS ACE DIAG, en acceptant le présent ordre de mission je renonce à mon délais de rétractation.

Nota : Je reconnais avoir pris connaissance des informations liées aux missions désignées et donne mandat au cabinet ACE Diagnostics pour les réaliser. Dans les cas exceptionnels d'un règlement différé, je m'engage au règlement des honoraires indiqués dès réception de facture avant le terme de l'échéance selon nos conditions générales de vente. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Sauf conditions particulières définies avant la mission, le règlement s'effectue le jour du contrôle

Montant TTC : **1 150,00 €** Réglié le : Chèque Espèces Virement

- En cas de besoin le montant l'Audit énergétique sera de 690€ TTC (non compris dans le devis)

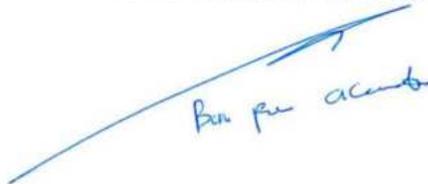
IBAN : **FR76 1348 5008 0008 0089 9536 003** - BIC : **CEPAFRPP348**

Autre :

Nom de l'expert : ARANDA Jérôme

Fait à **NYONS**, le **27/09/2024**

Signature du donneur d'ordre «Bon pour accord»:



Paraphe du donneur d'ordre :

ACE DIAGNOSTICS - SAS ACE DIAG | 48 Rue Claude Balbastre 34090 MONTPELLIER | Tel. : 06 21 80 76 45 - E-mail : contact.acediag@gmail.com
N°SIREN : 884 623 257 | Compagnie d'assurance : AXA n° 1114983704



4 of 6

DEVIS N° 203-24	Date : 27/09/2024
ACE DIAGNOSTICS - SAS ACE DIAG 48 Rue Claude Balbastre, 34090 MONTPELLIER Tél. : 06 21 80 76 45 / E-mail : contact.acediag@gmail.com	
SIRET : 884 623 257 00018 Police d'assurance : ... AXA 1114983704 Code APE : 7112B Capital social : 500C - N°TVA :	

Mme PAS Cassandra
24 Route de Montelimar
26110 NYONS

Devis valable 1 mois correspondant au(x) dossier(s) :

Prévue le	Immeuble bâti à visiter
04/10/2024	Mme PAS Cassandra 24 Route de Montelimar 26110 NYONS

Prestations réalisées : Constat amiante avant-vente, Etat relatif à la présence de termites, Exposition au plomb (CREP), Diag. Installations Gaz, Diag. Installations Electricité, Diagnostic de Performance Energétique, Etat des Risques et Pollutions

Référence	Désignation	P Unit. C HT	Taux TVA	Quant.	Remise	Montant C HT	Montant TVA	Montant C TTC
6	6 Diagnostics	958,333	20	1	-	958,333	191,667	1 150,00
ERP-OFFERT	Etat des Risques & Pollutions - OFFERT	16,667	20	1	100 %	0,00	0,00	0,00

En cas de besoin, le montant l'Audit énergétique sera de 690C TTC (non compris dans ce devis)

Devis valable 1 mois - Pénalités de retard (taux annuel) : 9.00% - Une indemnité forfaitaire de 40C pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code de commerce - Pas d'escompte pour paiement anticipé

Total HT	958,333 €
Détail TVA	TVA 20% : 191,667 €
Total TVA	191,667 €
Total TTC	1 150,00 €

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION: Vous avez la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre 1er du livre VI du Code de la consommation et dont les coordonnées sont disponibles dans nos conditions générales de vente jointes avec ce devis.

RESERVE DE PROPRIETE : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980). Voir nos conditions générales de vente jointes avec ce devis

Ce tarif est compris hors coût éventuel de prélèvement et d'analyse de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (coût unitaire pour une analyse en MOLP : 35 € net de taxe / 35 € net de taxe pour une analyse en MET)

Si vous souhaitez réaliser le paiement par virement bancaire voici nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1348 5008 0008 0089 9536 003 - BIC : CEPARPP348

Paraphe du donneur d'ordre :

ACE DIAGNOSTICS - SAS ACE DIAG | 48 Rue Claude Balbastre 34090 MONTPELLIER | Tél. : 06 21 80 76 45 - E-mail : contact.acediag@gmail.com
N°SIREN : 884 623 257 | Compagnie d'assurance : AXA n° 1114983704





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **ARANDA jerome**, technicien diagnostiqueur pour la société **ACE DIAGNOSTICS - SAS ACE DIAG** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	ARANDA jerome	DEKRA Certification	DTI3325	06/11/2029

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 11149837604 valable jusqu'au 31/08/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à, **Montpellier** le **01/09/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Votre Assurance
► RCF PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS ACE DIAG
48 RUE CLAUDE BALBASTRE
34000 MONTPELLIER FR

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
Tél : 05 56 92 71 77
Portefeuille : 0113312120

Vos références :

Contrat n° 11149837604
Client n° 0793450020

AXA France IARD, atteste que :

SAS ACE DIAG
48 RUE CLAUDE BALBASTRE
34000 MONTPELLIER

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11149837604 ayant pris effet le 01/09/2024

Le présent contrat garantit la, ou les, activité(s) suivante(s) :
DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS SELON ACTIVITES A DECRITES EN ANNEXE

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2024 au 01/09/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 9 août 2024
Pour la société :



10563620230009

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92221 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 K CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

Montant des garanties et des franchises

Les montants d'indemnisation et les franchises sont fixés par sinistre, sauf lorsque la mention « par année d'assurance » figure au tableau ci-dessous.

Lorsque le montant de la garantie est fixé par année d'assurance, il s'entend quel que soit le nombre de sinistres touchant une même année d'assurance. Il s'épuise au fur et à mesure des règlements effectués.

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 5.3 des conditions générales.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 779 030 Euros
 Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92227 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/1

ANNEXES- ACTIVITES A

- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP),
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- Le dossier Technique Amiante (DTA),
- Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- L'état relatif à la présence de Termites,
- L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus),
- Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),
- Le diagnostic Légionelle,
- L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance numérique,
- Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEEN,
- Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, et PTZ,
- L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- L'état des Risques et Pollution ERP,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), et sa Mention,
- L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- L'Attestation de la Réglementation Environnementale RE 2020,
- L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- L'étude thermiques réglementaire RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants,
- L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- Les Etats des Lieux : Locatif, celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L'Etat de conformité aux normes et critères de décences du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- L'Assistance à la réception de logement,
- Le Certificat de Luminosité,
- Le Diagnostic Décence et Salubrité, son Constat,
- L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,
- L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan

DEMEURENT EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT, DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES, ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

AXA France IARD : S A au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Siège sociaux 26, rue Drouot - 75009 Paris - **Juridica** : S A au capital de 8 377 174,03 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, Place Victorien Sardou - 78166 Marly le Roi cedex - Entreprises régies par le code des assurances

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Jérôme ARANDA

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3325 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 07/11/2022 au 06/11/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 10/11/2022 au 09/11/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 07/11/2022 au 06/11/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 14/12/2022 au 13/12/2029

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 14/12/2022 au 13/12/2029

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure de gaz du 10/11/2022 au 09/11/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 10/11/2022 au 09/11/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants) ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.



Yvan MAINGUY
Directeur Général Le Plessis-Robinson, le 01/07/2024



Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursicière - Porte I - Rue de la Boursicière - 92350 Le Plessis-Robinson – France